Bulletin d'adhésion 2024

Nom : …… Prénom : ……

Etablissement :…….

Fonction :…….

Adresse ……..

Code postal : ……..…Ville : …….…….

Téléphone : ……..... Email : ……

Mode paiement : virement ☐ IBAN FR76 1348 5008 0008 0066 9383 424
chèque ☐ à envoyer à Occitanie Musées, Nathalie Boudet, 17 rue de Garin, 31500 Toulouse, en précisant nom de l'adhérent. Ordre du chèque : Occitanie Musées

Toute adhésion fera l'objet d'un reçu fiscal.

Fait le : ……. Signature :

L'adhésion implique la connaissance et le respect des statuts et du règlement intérieur d'Occitanie Musées.
En vertu des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés), l'association s'engage à ne pas utiliser les données personnelles de l'adhérent à des fins commerciales. Ce dernier dispose d'un droit de regard et de rectification des données personnelles le concernant.

> Personnels actifs et honoraires des musées et des établissements à but culturel et patrimonial d'Occitanie, bénévoles d'associations gestionnaires de musées d'Occitanie, demandeurs d'emploi en Occitanie dans le secteur muséal, non adhérents à l'AGCCPF 2024 :

> Catégorie A+ et A ou équivalent : 30€ ☐
> Catégorie B ou équivalent : 20€ ☐
> Catégorie C ou équivalent : 10€ ☐
> Membres honoraires (retraités) : 10€ ☐
> Bénévoles des musées : 10€ ☐
> demandeurs d'emploi dans le secteur muséal : gratuit ☐

> Personnels actifs et honoraires des musées et des établissements à but culturel et patrimonial d'Occitanie, bénévoles d'associations gestionnaires de musées d'Occitanie, demandeurs d'emploi en Occitanie dans le secteur muséal, adhérents à l'AGCCPF 2024 :

> Catégories A+, A, B, C ou équivalent, retraités : 10€ ☐
> Demandeurs d'emploi dans le secteur muséal : gratuit ☐

Merci de nous faire parvenir votre chèque d'adhésion à l'AGCCPF à : Occitanie Musées – Nathalie Boudet, 17 rue de Garin, 31500 Toulouse. Ordre du chèque AGCCPF.

> Etudiants dans le secteur muséal et patrimonial en Occitanie, adhérents ou non à l'AGCCPF 2024 : gratuit ☐

> Professionnels associés en Occitanie

> individuels (chercheurs, enseignants, universitaires, animateur VPAH ...), non liés commercialement aux musées et établissements culturels : 40€ ☐

> Professionnels associés en Occitanie

> Associations œuvrant à la conservation et valorisation des collections muséales et patrimoniales (Association des Amis de musées, Association des Conservateurs-restaurateurs du patrimoine, musées associatifs…) : 100€ ☐